

# MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2018 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2018

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit:**

Le 12 février 2018, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement numéro 341-2018 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2018.

L'objet de ce règlement est notamment de fixer le taux de la taxe foncière générale et de prévoir différentes compensations pour certains services municipaux pour l'année 2018 (ex. : Collecte, transport et disposition des matières résiduelles, licence de chien et taux d'intérêt sur les soldes impayés.) Il prévoit également que les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en trois versements. Il s'applique à l'ensemble des contribuables de la municipalité.

Ce règlement est déposé à mon bureau au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 février 2018.



Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier